

De culture innovante

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2025-03 en matière de délégation, de pouvoir d'autoriser des dépenses et établissant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été adopté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 18 juin 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 19 juin 2025.

Guylaire Lampron Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)					
Je soussigné				, directeur(trice) général(e)	
ou	greffier(ière)	de	la	Municipalité	de
				_, certifie sous	mon
serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro					
2025-03 en matière de délégation, de pouvoir d'autoriser des dépenses et					
établissant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, aux endroits fixés par					
le Conseil, le			2025 entre	9 h et 16 h.	
En foi de quoi, je donne ce certificat ce				2025.	
	SCEAU	Directeur(t	rice) généra	al(e) ou Greffier(ière	<del>)</del>